

# **RAPPORT DE SYNTHÈSE DES RESULTATS** **DE L'ATELIER DE VALIDATION** **DES AVANT PROJETS** **DE LOIS DE DECENTRALISATION** **AU BURKINA FASO**

Les 13, 14 et 15 juillet 2004 s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel Djamou, à Tenkodogo, l'atelier de validation des avant projets de loi de la décentralisation et des décrets d'application prioritaires y relatifs.

Placé sous le patronage de monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et de Madame la Secrétaire Générale du Gouvernement et du conseil des ministres, les travaux de l'atelier ont comporté trois grandes étapes essentielles qui sont :

1. **une plénière introductive**, qui a rappelé l'historique du processus de la décentralisation au Burkina et situé le contexte actuel de relecture des textes de loi, dans la perspective de leur mise en cohérence avec la Constitution et l'harmonisation de l'ensemble des lois de décentralisation à la lumière d'une dizaine d'années de pratique de la décentralisation ;
2. **des travaux en trois commissions** qui ont permis d'approfondir l'analyse des avant projets de textes et les décrets d'application prioritaires.
3. **Une plénière d'adoption** qui a amendé et validé les résultats des travaux des trois commissions.

Les travaux de l'atelier ont porté **en premier lieu** sur l'examen et la validation des **avant projets de loi**, portant :

1. **Orientation de la décentralisation et principes généraux de l'administration du territoire au Burkina Faso**
2. **Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales au Burkina Faso**

**Et**

**Une proposition de modification du code électoral, résultant des projets des lois de la décentralisation ci-dessus mentionnés.**

**Dans un second temps** l'atelier a examiné et validé **trois projets de décret**, portant :

1. Organisation de l'administration du territoire ;
  2. Création, attributions et organisation des comités villageois de développement (CVD) ;
  3. Constitution, aménagement et gestion des terres des communes urbaines et rurales au Burkina Faso ;
- A. Des principaux résultats relatifs à l'avant projet de loi portant Orientation de la décentralisation et principes généraux de l'administration du territoire au Burkina Faso.

L'atelier a retenu la reformulation de l'intitulé du projet de loi comme suit :

***Projet de loi portant Orientation de la décentralisation au Burkina Faso***

Ce projet de loi est restructuré en quatre titres comme suit :

- **titre I** : l'orientation de la décentralisation ;
- **titre II** : les principes généraux de l'organisation du territoriales
- **titre III** : des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- **titre IV** : de la programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

En plus de la restructuration, ce projet de loi :

- consacre l'organisation du territoire du Burkina en Collectivités territoriales ; conformément à la Constitution ; avec l'extension de la décentralisation à l'ensemble des villages des départements du Burkina Faso ;
- fait ressortir les dynamiques urbaines et celles rurales

## **B. Des principaux résultats relatifs à l'avant projet de loi portant – Organisation et fonctionnement des collectivités Territoriales au Burkina Faso**

Ce projet de loi s'articule en huit (8) titres suivants :

- titre 1 : les généralités
  - titre 2 : les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales
  - titre 3 : des organes de l'administration des collectivités territoriales ;
  - titre 4 : des finances des collectivités territoriales ;
  - titre 5 : des communes à statut particulier ;
  - titre 6 : dispositions diverses
  - titre 7 : dispositions transitoires
  - titre 8 : dispositions finales ;
- 
- En plus de la restructuration, cet avant projet de loi permet surtout de clarifier l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, en traitant entre autres des compétences des collectivités territoriales que sont la région, et la commune ;
  - Il traite également des spécificités de chacune de ces collectivités territoriales.

## **C. Des principaux résultats relatifs aux modifications proposées au code électoral**

Les principales modifications visent à prendre en compte les modifications induites par la mise en place des organes des conseils régionaux des communes urbaines et rurales, dans le contexte d'une communalisation intégrale.

## **D. Des principaux résultats relatifs au projet de décret portant : Organisation des circonscriptions administratives au Burkina Faso ;**

Ce projet de décret permet une déconcentration conséquente qui accompagne le processus de décentralisation.

## **E. Des principaux résultats relatifs au projet de décret portant :**

***Modalités de constitution, attributions organisations et fonctionnement des comités villageois de développement (CVD) ;***

La création des comités villageois de développement répond au souci majeur de valoriser les dynamiques locales existantes au niveau des villages ; qui composent à terme les communes rurales.

**F. Des principaux résultats relatifs au projet de décret portant :  
*Constitution, aménagement et gestion des terres des communes urbaines et rurales au Burkina Faso ;***

Ce projet de décret vise à responsabiliser les collectivités territoriales dans une approche de gestion durable des terres rurales et urbaines, qui constituent un patrimoine essentiel pour l'ensemble des populations du Burkina Faso.

Au terme de ces travaux, des amendements formulés seront pris en compte pour finaliser les avant projets de loi et décret d'application.

**Fait à Tenkodogo, le 15 juillet 2004,**

**L'atelier.**